

L'emploi saisonnier en Haute-Savoie en 2023

Dreets ARA - Sese

Cette fiche départementale présente les principaux indicateurs issus du co-investissement réalisé en collaboration entre l'Insee, la Dares et les Dreets Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Il mobilise les données issues de la DSN 2023 (hors intérim). Il avait permis la réalisation d'une étude en partenariat entre la Dreets et la DR Insee d'Auvergne-Rhône-Alpes disponible ici : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Emploi-saisonnier-au-dela-de-l-hebergement-restauration-des-orientations>

Source

Les données utilisées dans cette fiche sont issues d'un co-investissement (intitulé EP_O2) réalisé par l'Insee en collaboration avec le ministère du travail (Dares et Dreets). Ces données sont issues de la base Tous Salariés élaborée à partir des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), formalité administrative obligatoire pour toutes les entreprises employeuses du secteur privé depuis 2017. Dans cette fiche, sont pris en compte les salariés du secteur privé hors intérimaires et excluant donc la fonction publique et les salariés des particuliers employeurs. Le lieu de résidence renseigné dans ces déclarations est normalement celui de leur résidence principale mais pour les saisonniers, il n'est pas exclu qu'il corresponde dans certains cas à leur lieu de résidence au moment de leur emploi saisonnier. Dans cette fiche, ne sont pas comptabilisés les travailleurs détachés, c'est-à-dire les salariés travaillant en France mais pour un employeur étranger. Ils étaient un peu plus de 10 000 à travailler dans la région début 2020. Le taux de recours d'un secteur est le nombre d'heures des postes saisonniers, rapporté au nombre d'heures de l'ensemble des postes du secteur.

Concepts et méthodologie

Saison

Une saison est définie par 4 caractéristiques :

- une zone géographique (zone d'emploi) ;
- un secteur d'activité (niveau sous-classe de la NAF rév.2) ;
- un début de saison ;
- une fin de saison.

Caractère saisonnier d'un secteur d'activité (NAF)

Pour une zone d'emploi donnée, une NAF est saisonnière si :

- on observe une hausse momentanée du volume quotidien de postes pendant 15 jours minimum ;
- cette hausse doit être observée au moins une fois les trois années précédentes à la même période de l'année ;
- parmi les hausses momentanées observées sur l'ensemble de la période, un pic minimal doit être observé au moins deux années, dont obligatoirement la dernière année.

Postes saisonniers

Les postes retenus comme saisonniers sont les postes à durée déterminée dont les dates de début ET de fin de contrat sont incluses dans la saison.

Salariés saisonniers

Les saisonniers sont les personnes qui ont occupé au moins un poste saisonnier l'année de référence.

Temps de travail

Le temps partiel est une condition d'emploi d'un salarié. Elle qualifie le poste selon un taux d'activité. Une personne est considérée comme étant à temps partiel lorsqu'elle réalise moins d'heures de travail que la durée légale ou conventionnelle de l'entreprise (temps complet). Le « temps autre » désigne ici notamment le travail à domicile, le travail au forfait-jour ainsi que le travail intermittent.

Équivalent temps plein

Un équivalent temps plein correspond à un volume de travail proratisé par les durées d'emploi et les heures travaillées :

- pour les salariés ayant une unité de mesure déclarée en heures, le calcul des équivalents temps plein consiste à rapporter les heures déclarées ou redressées à une norme de référence annuelle de temps de travail (la norme de référence de temps de travail la plus courante est celle de 35 heures par semaine, soit 1 820 heures sur l'année (=52 × 35).

Exemple : un individu ayant travaillé 13 semaines à 35 heures sur un poste aura donc un EQTP de 0,25 (=13 × 35/1820).

- pour les autres des traitements particuliers sont effectués.

Seuil de bas salaires

Le seuil de bas salaire a été calculé à partir du fichier national « salariés ». Il correspond aux 2/3 de la médiane des salaires nets totaux annuels des individus sans filtre sur l'âge, ni sur le salaire horaire minimal. En 2022, ce seuil de bas salaire est fixé à 1 132,09 € mensuels, c'est-à-dire légèrement au-dessous du niveau du Smic. Il a été calculé « hors fonction publique » et « hors particuliers employeurs ».

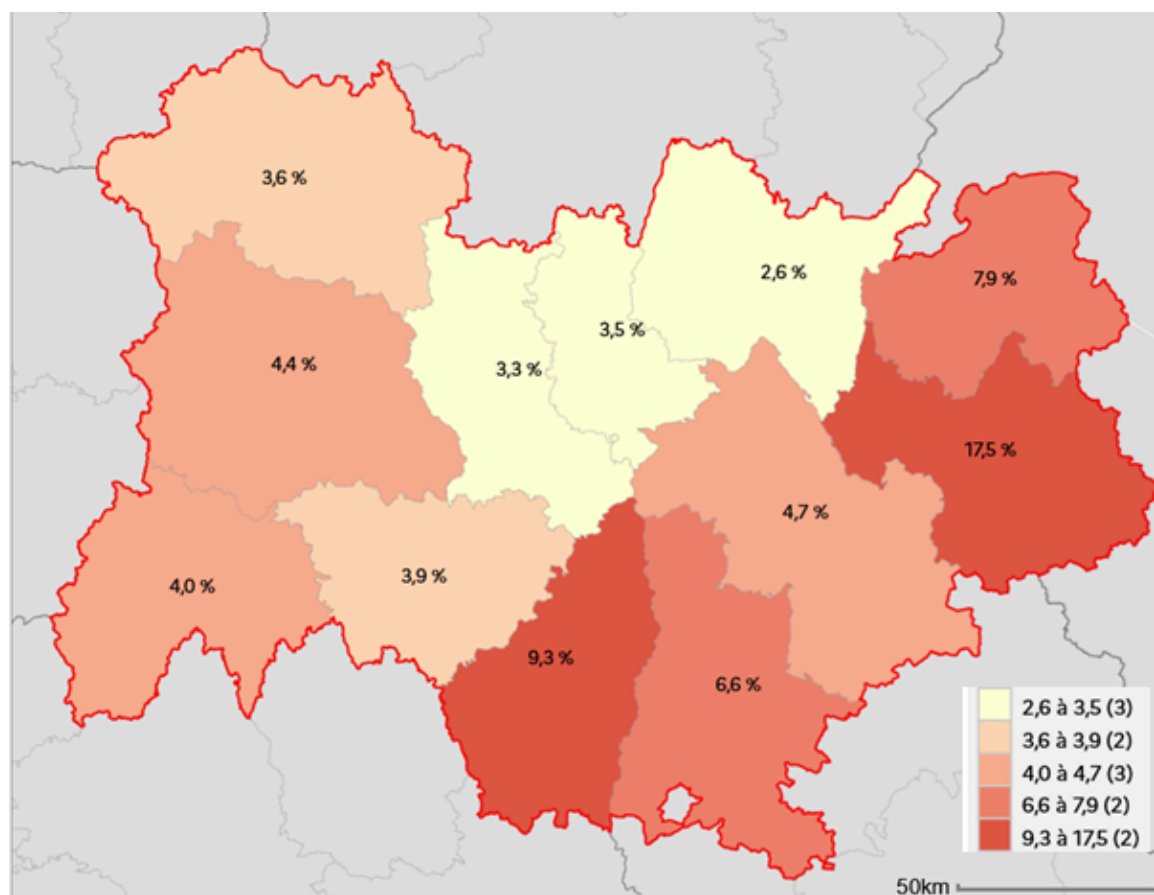
Taux de recours à l'emploi saisonnier

Les taux de recours sont exprimés au lieu de travail et rapportent le nombre d'heures travaillées des postes saisonniers au nombre total d'heures travaillées.

Multi-activité

Si, pendant son poste saisonnier (respectivement salarié), un saisonnier (respectivement un salarié) occupe au moins un autre poste d'une durée minimale d'une semaine avec un chevauchement de date, il est considéré comme « multi-actif ». Dans le cas contraire, il est considéré comme « monoactif ». Ces postes supplémentaires sont également des postes salariés, hors fonction publique et particuliers-employeurs. Un directeur de centre de vacances en été, qui est professeur des écoles le reste de l'année sera considéré comme un saisonnier mono-actif dans notre étude.

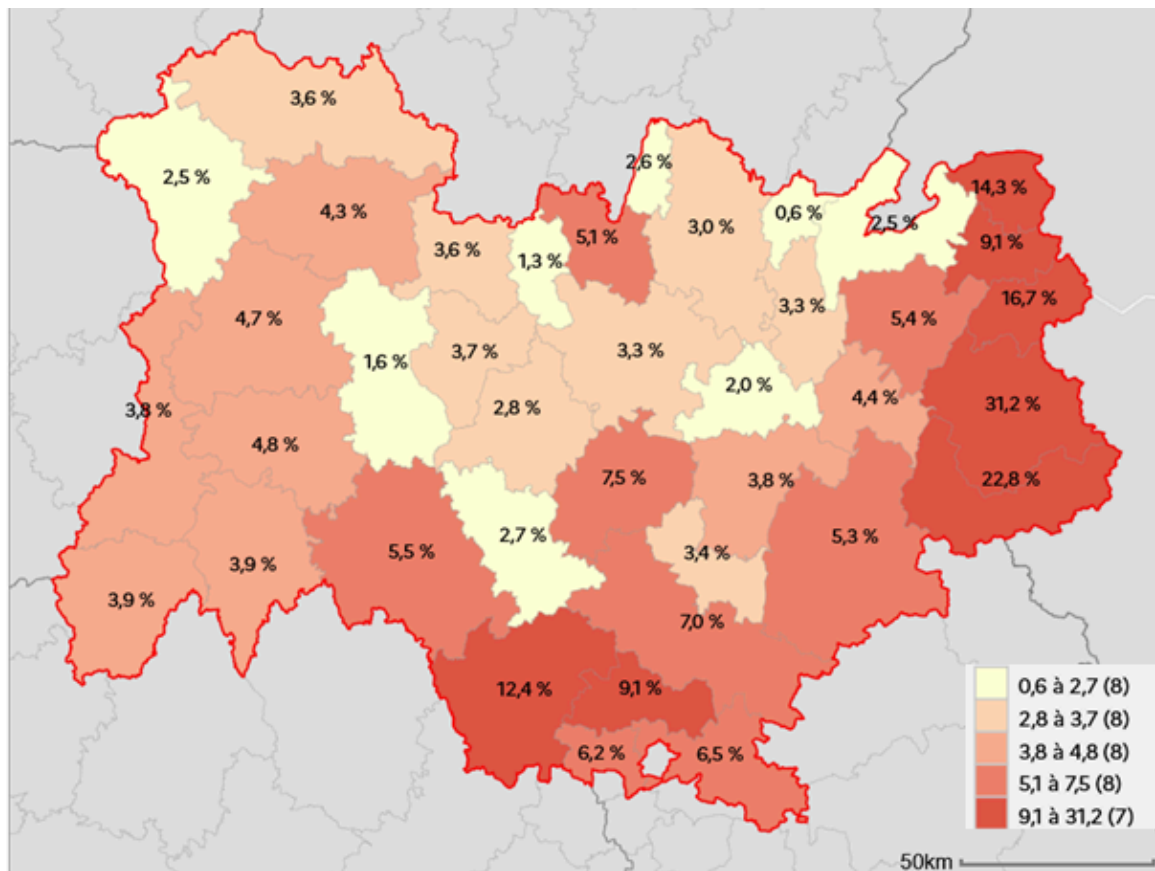
Carte 1 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total pour les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes (en % du nombre de postes)



IGN Admin Express

Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim
Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Carte 2 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total pour les zones d'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes (en % du nombre de postes)

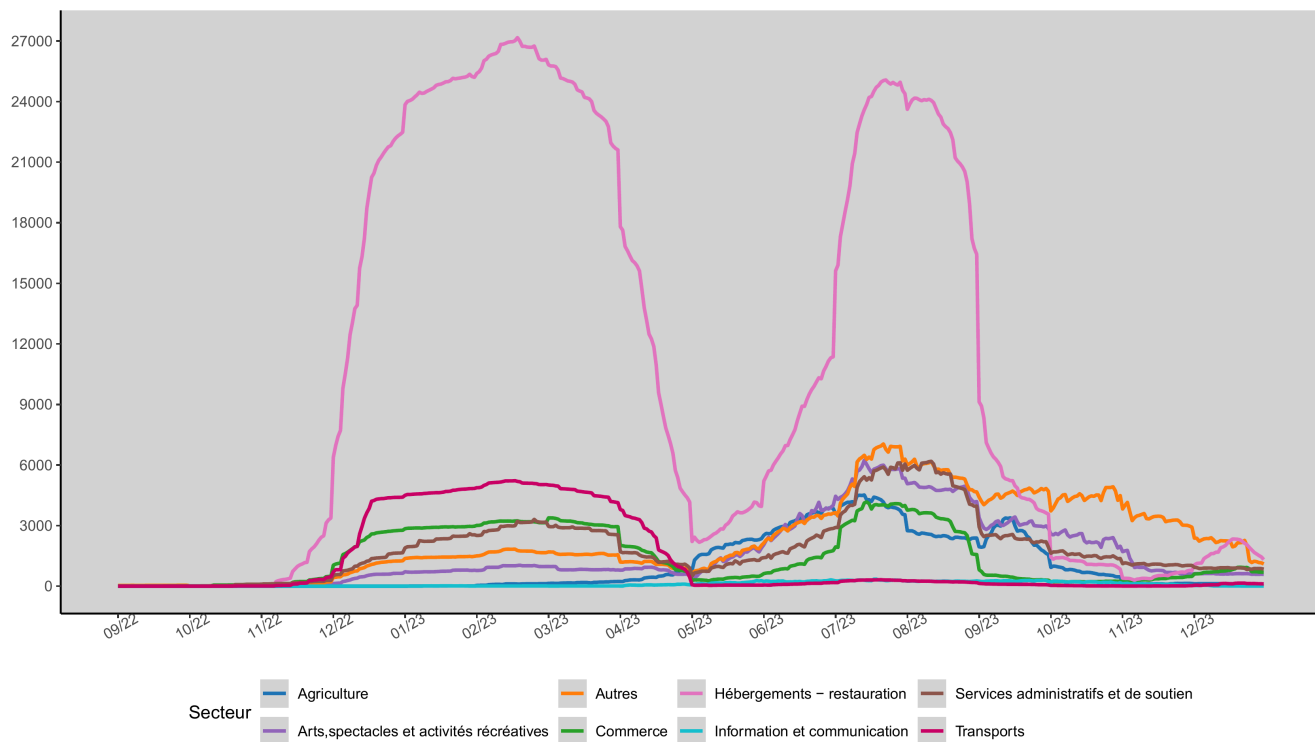


IGN Admin Express

Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 1 - Volume quotidien du nombre de postes saisonniers sans les postes intérim en Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs)

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Tableau 1 - Répartition des postes saisonniers et nombre moyen journalier de postes saisonniers en Auvergne-Rhône-Alpes

Libellé de la zone	Nombre de postes saisonniers de la zone*	Nombre de postes saisonniers à temps complet	Nombre de postes saisonniers à temps partiel	Nombre de postes saisonniers à temps autres	Nombre journalier moyen de postes saisonniers
Ain	6 621	3 837	1 342	1 442	267
Allier	4 364	2 466	1 045	853	207
Ardèche	11 110	6 878	2 413	1 819	690
Cantal	2 143	1 045	520	578	101
Drôme	18 941	11 424	4 326	3 191	964
Isère	29 578	15 906	4 196	9 476	1 225
Loire	10 900	4 890	1 770	4 240	349
Haute-Loire	3 223	1 337	1 017	869	149
Puy-de-Dôme	13 391	6 460	3 210	3 721	476
Rhône	48 542	20 469	5 407	22 666	1 247
Savoie	55 128	44 054	6 596	4 478	5 574
Haute-Savoie	33 301	23 519	4 724	5 058	2 230
Auvergne-Rhône-Alpes	237 242	142 285	36 566	58 391	13 479

*Le nombre de postes est calculé sur l'année 2023

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023.

Tableau 2 - Nombre de postes saisonniers le jour du pic de la saison

Libellé de la zone	Date du nombre maximal de postes saisonniers de la zone	Nombre maximal de postes saisonniers de la zone	Nombre maximal de postes salariés de la zone (hors CDI)
Ain	21 – juillet	1 835	26 931
Allier	11 – août	1 481	15 651
Ardèche	21 – juillet	5 326	20 631
Cantal	23 – août	916	7 562
Drôme	20 – juillet	7 029	39 116
Isère	21 – juillet	5 239	70 516
Loire	21 – juillet	2 442	38 018
Haute-Loire	27 – juillet	1 363	11 924
Puy-de-Dôme	17 – juillet	3 834	35 269
Rhône	13 – juillet	6 192	140 307
Savoie	18 – fev	27 696	58 808
Haute-Savoie	18 – fev	9 133	49 134
Auvergne-Rhône-Alpes	21 – juillet	50 707	494 421

NB : Le nombre de postes salariés maximal de la zone n'est pas nécessairement atteint le jour du pic saisonnier indiqué en colonne 2.

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Tableau 3 - Nombre total d'heures et en équivalent temps plein des postes saisonniers par principaux secteurs qui y recourent

Département : Haute-Savoie

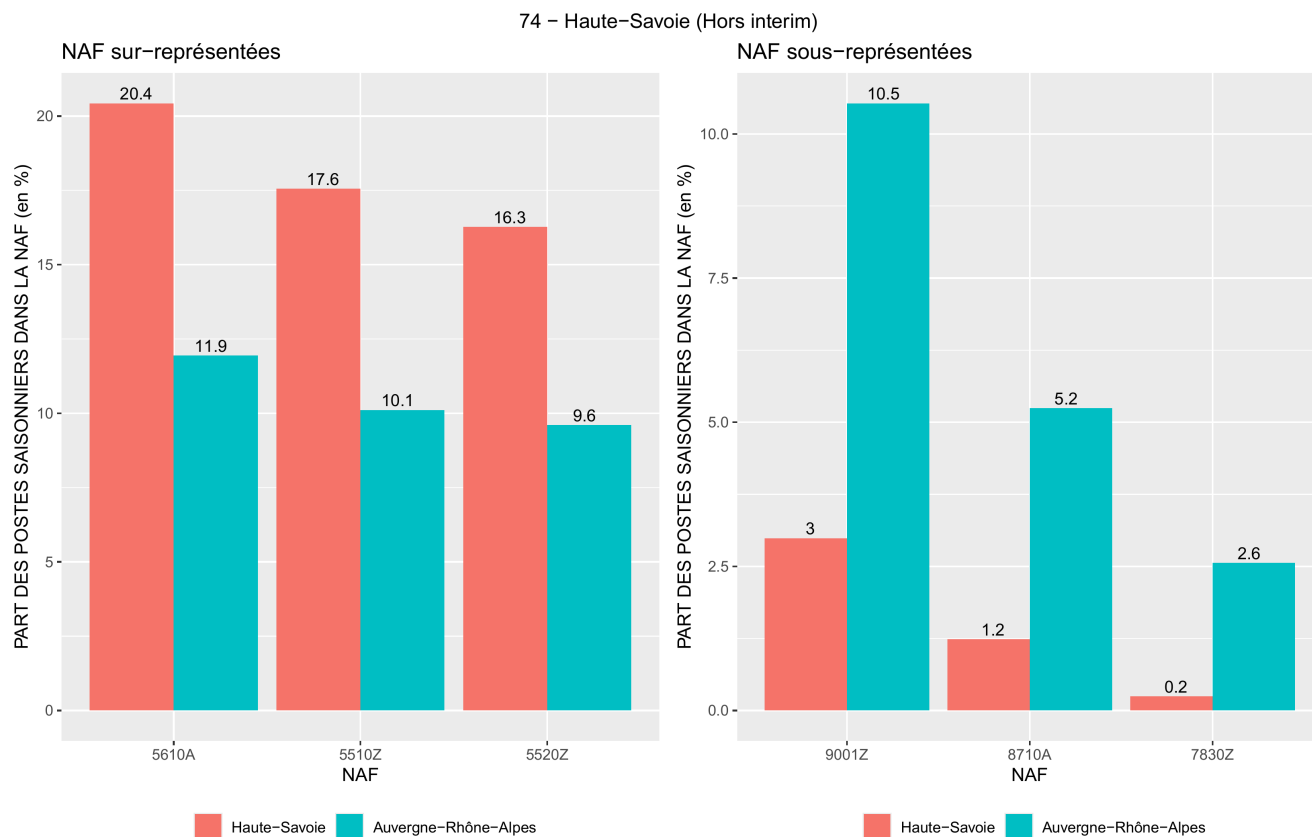
Code et libellé du secteur	Nombre d'heures total des postes saisonniers	Part du secteur dans l'ensemble des heures saisonnières de la zone	Nombre d'EQTP des postes saisonniers	Part du secteur dans l'ensemble des EQTP saisonniers de la zone
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	1 847 121	23,4 %	689	21,4 %
5610A - Restauration traditionnelle	1 555 224	19,7 %	669	20,8 %
5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	1 091 698	13,8 %	447	13,9 %
4939C - Téléphériques et remontées mécaniques	773 554	9,8 %	245	7,6 %
4764Z - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	386 399	4,9 %	119	3,7 %
5630Z - Débits de boissons	248 004	3,1 %	108	3,4 %
Total - tous secteurs	7 890 229	100 %	3 219	100 %

NB : les secteurs affichés couvrent 75 % de l'ensemble des heures (resp. des EQTP) saisonnières

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 2 - Part des postes saisonniers dans la NAF

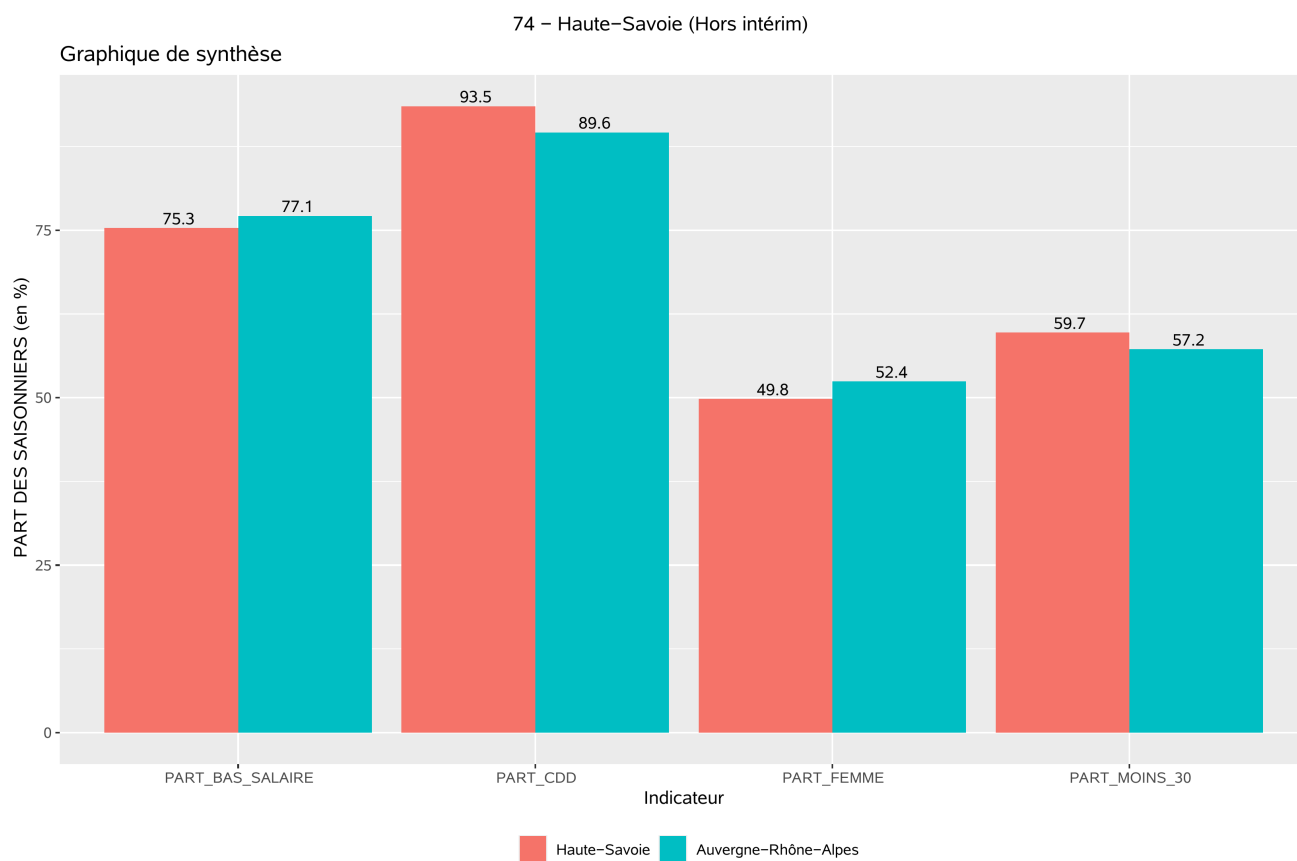


5610A : Restauration traditionnelle ; **5510Z** : Hôtels et hébergement similaire ; **5520Z** : Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée ; **9001Z** : Arts du spectacle vivant ; **8710A** : Hébergement médicalisé pour personnes âgées ; **7830Z** : Autre mise à disposition de ressources humaines

Champ : Postes saisonniers sur un an glissant entre 2022 et 2023 du champ DSN au lieu de travail (hors fonction publique et particuliers employeurs)

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 3 - Caractéristiques des saisonniers



Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Tableau 4 - Taux de recours à l'emploi saisonnier par secteur (taux de recours > 0,5 %)

Département : Haute-Savoie

Code et libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés	Taux de recours (en %)
5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	1 091 698	3 395 859	32,1 %
7721Z - Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	183 108	635 610	28,8 %
4939C - Téléphériques et remontées mécaniques	773 554	3 714 929	20,8 %
0124Z - Culture de fruits à pépins et à noyau	23 739	117 691	20,2 %
5530Z - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	77 023	398 268	19,3 %
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	1 847 121	11 273 621	16,4 %
9319Z - Autres activités liées au sport	91 270	563 036	16,2 %
9321Z - Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	16 701	141 698	11,8 %
9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs	128 117	1 180 024	10,9 %
5630Z - Débits de boissons	248 004	2 386 190	10,4 %
4764Z - Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	386 399	3 884 880	9,9 %
1052Z - Fabrication de glaces et sorbets	16 689	177 903	9,4 %
5610A - Restauration traditionnelle	1 555 224	17 401 441	8,9 %
0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	30 788	356 727	8,6 %
4939A - Transports routiers réguliers de voyageurs	133 742	1 570 835	8,5 %

Code et libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés	Taux de recours (en %)
5911A - Production de films et de programmes pour la télévision	11 177	183 308	6,1 %
4711C - Supérettes	38 783	658 401	5,9 %
9001Z - Arts du spectacle vivant	21 203	364 570	5,8 %
7990Z - Autres services de réservation et activités connexes	50 642	958 704	5,3 %
9604Z - Entretien corporel	22 455	471 415	4,8 %
8551Z - Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	19 104	404 163	4,7 %
9311Z - Gestion d'installations sportives	22 171	575 338	3,9 %
5610C - Restauration de type rapide	205 984	5 676 563	3,6 %
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	9 354	280 465	3,3 %
6820B - Location de terrains et d'autres biens immobiliers	18 613	577 435	3,2 %
4711B - Commerce d'alimentation générale	22 620	911 545	2,5 %
9312Z - Activités de clubs de sports	42 784	1 714 902	2,5 %
0240Z - Services de soutien à l'exploitation forestière	6 230	254 563	2,4 %
7820Z - Activités des agences de travail temporaire	23 714	995 648	2,4 %
9411Z - Activités des organisations patronales et consulaires	6 253	307 229	2,0 %
4939B - Autres transports routiers de voyageurs	15 602	890 554	1,8 %
4312A - Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	40 015	2 469 144	1,6 %
7911Z - Activités des agences de voyage	7 225	473 756	1,5 %
8010Z - Activités de sécurité privée	16 369	1 059 792	1,5 %
1071C - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	60 593	4 334 437	1,4 %
8130Z - Services d'aménagement paysager	37 818	2 784 844	1,4 %

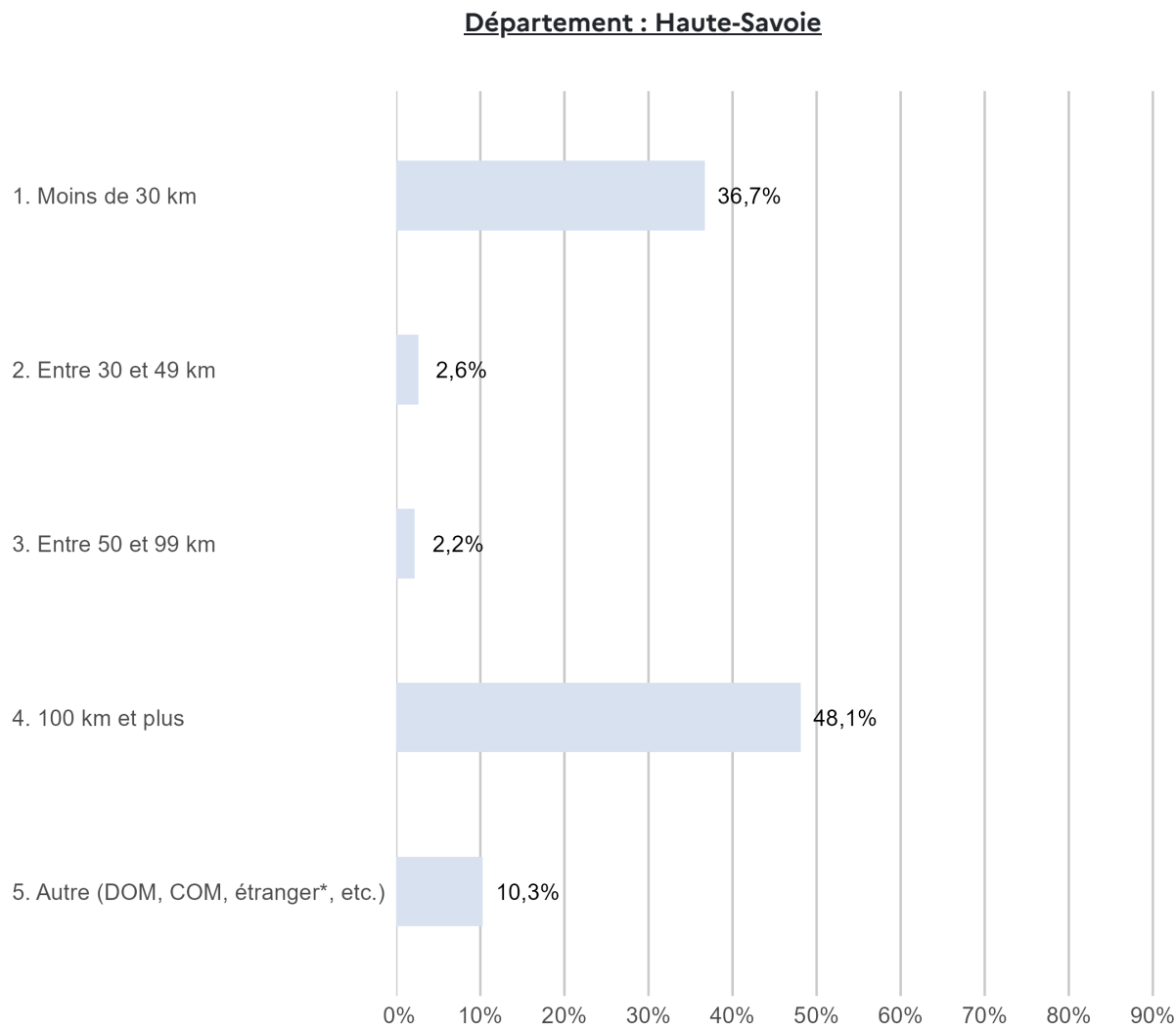
Code et libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés	Taux de recours (en %)
8891A - Accueil de jeunes enfants	31 436	2 290 973	1,4 %
7010Z - Activités des sièges sociaux	44 187	3 335 292	1,3 %
7830Z - Autre mise à disposition de ressources humaines	12 486	954 879	1,3 %
5629A - Restauration collective sous contrat	6 348	535 083	1,2 %
8121Z - Nettoyage courant des bâtiments	62 484	5 057 389	1,2 %
4673A - Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction	26 337	2 385 199	1,1 %
4711D - Supermarchés	72 421	6 854 225	1,1 %
4724Z - Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	5 931	523 663	1,1 %
4729Z - Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	14 726	1 399 987	1,1 %
1071B - Cuisson de produits de boulangerie	4 451	455 633	1,0 %
4332A - Travaux de menuiserie bois et PVC	33 024	3 321 912	1,0 %
4399D - Autres travaux spécialisés de construction	5 146	522 205	1,0 %
4771Z - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	30 817	2 936 734	1,0 %
4778C - Autres commerces de détail spécialisés divers	16 780	1 662 434	1,0 %
8710A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées	19 874	1 893 046	1,0 %
4772A - Commerce de détail de la chaussure	5 217	560 375	0,9 %
1071D - Pâtisserie	6 273	830 513	0,8 %
8559A - Formation continue d'adultes	4 204	540 488	0,8 %
9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	15 286	1 901 145	0,8 %
4334Z - Travaux de peinture et vitrerie	15 387	2 075 358	0,7 %
4391A - Travaux de charpente	13 447	2 132 225	0,6 %

Code et libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés	Taux de recours (en %)
4711F - Hypermarchés	32 538	5 758 282	0,6 %
8122Z - Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	4 312	689 864	0,6 %
8790B - Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	3 532	688 402	0,5 %
Total - tous secteurs	7 890 229	375 485 607	2,1 %

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 4 - Répartition des postes saisonniers en fonction de l'éloignement domicile-travail lorsque le nombre de saisonniers atteint son maximum dans l'année (en %)

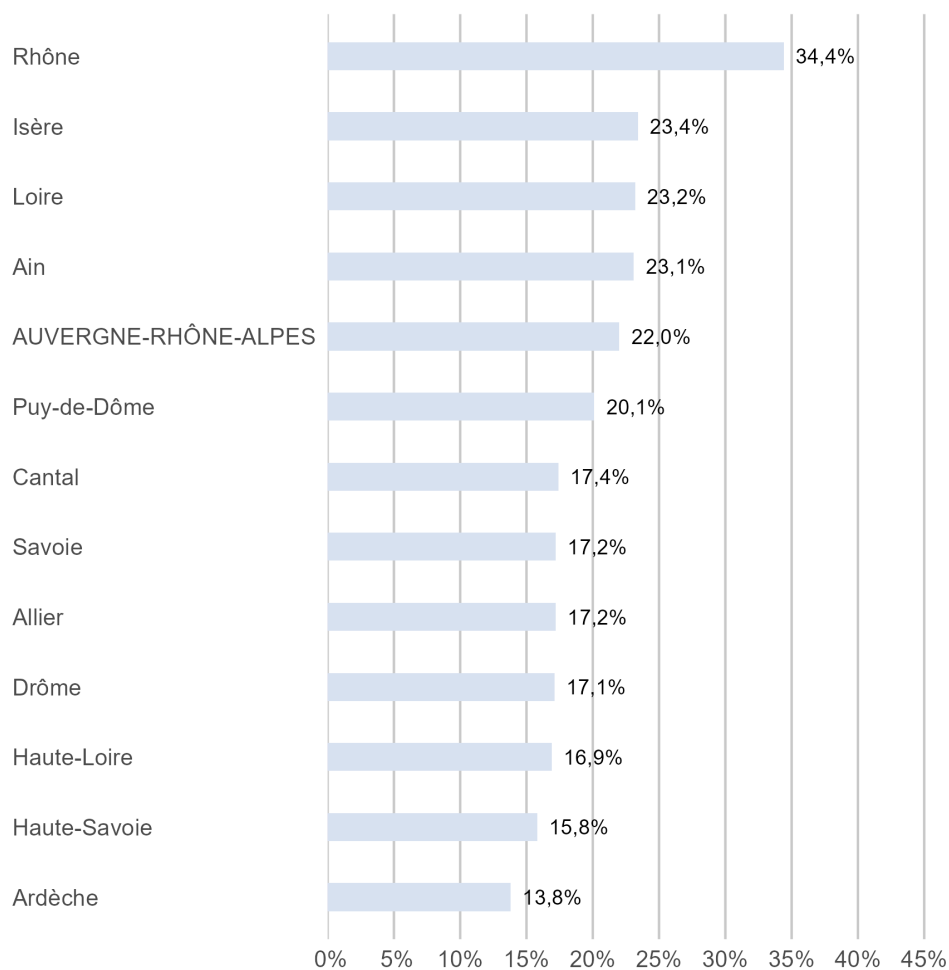


NB : Le lieu de résidence renseigné dans la DSN est censé être celui de la résidence principale mais pour les saisonniers, il n'est pas exclu qu'il corresponde dans certains cas au lieu de résidence au moment de l'emploi saisonnier

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim. *Les travailleurs détachés n'apparaissent pas dans ces résultats.

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 5 - Part des saisonniers multi-actifs par département (en %)



Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de résidence (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023